

Bonjour Mme Sigouin,

Le Centre d'interprétation de la culture traditionnelle Marius-Barbeau souhaite porter à votre attention, à l'occasion de la consultation publique sur le cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal, quelques points concernant le traitement du patrimoine immatériel.

1 - Le patrimoine immatériel n'est pas un élément passé. N'étant pas un événement ou une personne, mais une pratique, il se déploie dans le temps. Il est souhaitable de l'intégrer aux pratiques de reconnaissance de la Ville, mais celles-ci doivent tenir compte de cette spécificité du patrimoine immatériel.

2 - En conséquence de ce qui précède, toute identification ou autre geste de reconnaissance visant un élément du patrimoine immatériel devrait être jointe à des actions contribuant à la sauvegarde et à la transmission de cet élément. Par du soutien monétaire, de l'aide à la visibilité, une ouverture et adaptation dans les offres de subventions, la reconnaissance du patrimoine immatériel prendrait sens et serait compatible avec la nature de ce patrimoine particulier.

3 - La Ville de Montréal devrait recourir à la contribution des organismes et des personnes qui travaillent déjà, sur son territoire, à la sauvegarde et à la transmission du patrimoine immatériel, plutôt que de travailler séparément.

4 - La Ville de Montréal devrait engager une ou des personnes expertes dans ce domaine, afin que celui-ci soit représenté dans les réflexions et pris en compte adéquatement.

5 - L'outil de reconnaissance «commémoration matérielle» n'est pas totalement inadapté pour le patrimoine immatériel et pourrait faire partie des possibilités le concernant. Une plaque ou un monument qui informe sur une pratique encore transmise pourrait la porter à l'attention d'un public qui en est éloigné et contribuer ainsi à sa reconnaissance mais aussi à sa transmission.

Merci d'avoir pris connaissance de nos remarques.

Cordialement,

Véronique Dubé
Coordonnatrice
Centre Marius-Barbeau